



## ***F.S.U.* Déclaration FSU au CTSD du 16 mars 2016**

Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames, Messieurs,

A la lecture des documents concernant l'évolution des postes proposée en collège pour la rentrée prochaine, l'incompréhension est, pour nous, la plus totale. Alors qu'à la rentrée prochaine, il y a 8 élèves attendus de plus dans notre département qu'à la rentrée 2015, alors que la dotation horaire rectorale est en augmentation de + 72 heures dont + 66 heures postes, les propositions que vous nous avez communiquées font état de vingt et une suppressions pour seulement dix créations de postes soit un solde de suppressions de 11 postes définitifs implantés en collège alors que, d'après la dotation, ce sont 4 postes supplémentaires qui devraient être créés !

Parmi ces suppressions de postes, il y en a 4 en allemand ... sur les 22 postes définitifs du département en collège ; dont 3 mesures de carte scolaire ! Que vont devenir nos collègues en mesure de carte scolaire puisqu'à l'évidence ils ne pourront être affectés sur un poste dans le département voire dans l'académie ? Il y a également 2 suppressions de postes de lettres classiques. Ainsi des collèges 500 élèves n'auraient plus besoin que de 5 h de lettres classiques ...

Comment ne pas voir là les premiers effets délétères de la réforme des collèges ? Pourquoi sinon des suppressions de postes dans des collèges qui voient leurs effectifs stables ou même en légère augmentation (Comme Paul Bert) ? Où sont les promesses de la ministre d'augmenter le nombre d'élèves étudiant l'allemand ? Les belles déclarations sur la généralisation à tous les élèves de l'enseignement des langues anciennes ?

Nous vous demandons de revenir sur ces choix.

Nous dénonçons également l'attitude de certains chefs d'établissement qui refusent de soumettre leur proposition de répartition de la DHG au vote du CA (Paron, Bienvenu Martin) ou refusent de mettre au vote une contre-proposition (Tonnerre). Par crainte de se trouver en minorité ? Nous vous demandons de leur rappeler le caractère obligatoire de ce vote et que cette répartition doit se faire en toute transparence et pas repoussée au mois de juin puisqu'elle a des conséquences sur l'évolution des postes au sein de l'établissement. Nous vous demandons également de rappeler aux chefs d'établissement que les membres du CA doivent avoir communication des documents de travail en temps et en heures (Joigny, Tonnerre, Denfert). Il s'agit là rien de moins que le refus de fonctionnement démocratique des établissements.

Nous continuons également de dénoncer le déroulement des stages de formations sur la réforme des collèges. La contestation y est de plus en plus mal vue, que ce soit sur le fond de la réforme ou sur la forme : un chef d'établissement a, par exemple, voulu expulser des collègues trop critiques lors d'un stage, lors d'un autre, les exemples d'EPI proposés devaient forcément être accueillis de façon positive et surtout pas critiqués ...

Tout ceci ne fait que renforcer notre opposition à la réforme des collèges dans toutes ses dimensions.

Nous sommes inquiets pour la santé de certains de nos collègues du collège Denfert Rochereau. Nous vous demandons de prendre les mesures de protection qui s'imposent les concernant. Les symptômes que ressentent les personnels dans certaines salles de ce collège et qui ont été constatés par les membres du CHSCTD lors de leur visite montrent qu'il y a bien un problème sanitaire lié aux locaux. Assez tergiversé, l'Education Nationale est responsable de la santé de ses personnels dans le cadre de leur fonction.

Enfin, nous affirmons à nouveau notre opposition à la fermeture éventuelle du collège Bienvenu Martin ainsi qu'à toute autre fermeture de collège dans le département. Nous demandons à ce que vous preniez position sur ce dossier : certes, les locaux sont de la compétence du Conseil Départemental, mais l'Education Nationale a la responsabilité de la qualité de l'enseignement dispensé sur le territoire.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration sans évoquer la loi Travail. Les mobilisations, notamment celles du 9 mars, ont contraint le gouvernement à des concessions. Pour autant les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet. Il ne répond pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-e-s et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code du travail mais nécessite un changement de politique économique et sociale. Ce texte continue à diminuer les droits des salarié-e-s et à accroître la précarité, notamment des jeunes. Pour ces raisons, la FSU appuie et soutient les actions des 17 et 24 mars et appelle à la mobilisation pour le 31 mars pour obtenir le retrait du projet de loi travail.